

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2015

PROCES-VERBAL

L'an deux mille quinze, le vingt cinq février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le dix neuf février deux mille quinze, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Véronique GALL, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Hélène KERANDEL, M. Bruno PERROT, Mme Isabelle LEHEUTRE, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Sylvie RICHOUX, M. Jean Paul LE BLOAS, Mme Ingrid BIZIEN, M. Jean François ARZUR, Mme Monique ABBE, M. Claude BIANEIS, Mme Nadine BIHAN, M. Christophe MICHEL, Mme Maryvonne KERDRAON, M. Franck CALVEZ, Mme Véronique LE JEUNE, M. Joël MASSE, Mme Marie Thérèse RONVEL, Mme Maryvonne GUILLERMOU, Mme Simone BIHAN et M. Paul TANNE.

Absents : M. Pierre L'HOSTIS, M. Jean Luc BLEUNVEN, M. Christian PLASSARD et Mme Hélène TONARD qui ont donné, respectivement, procuration à M. Marcel LE FLOC'H, M. Paul TANNE, Mme Simone BIHAN et Mme Marie Thérèse RONVEL.

Secrétaire : M. Fabien GUIZIOU.

La séance est ouverte à 20 heures 35.

Compte-rendu de la séance précédente

Après retrait de la désignation du bénéficiaire du prêt d'honneur accordé, le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Informations diverses

Les entreprises attributaires des marchés de travaux de construction du futur centre de secours ont été choisies hier ; les travaux devraient débuter fin mai ou début juin prochain.

Le nouveau contrat de territoire de la Communauté de Communes du Pays des Abers avec le Conseil général a été signé. Pour la Commune de Plabennec, les projets suivants ont été retenus : équipements sportifs, salle culturelle, coordination intercommunale enfance-jeunesse, réhabilitation de la chapelle de Locmaria, unité de déshydratation des eaux usées.

L'instruction auprès de la cour administrative d'appel de Nantes du contentieux relatif au plan local d'urbanisme étant close, l'affaire est actuellement en délibéré.

L'enquête publique préalable à la modification du plan local d'urbanisme se déroulera courant avril prochain.

Les travaux d'extension de l'école du Lac doivent s'achever mi-mars.

Débat d'orientations budgétaires 2015

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) fait obligation aux Communes de 3500 habitants et plus d'organiser dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif un débat d'orientations budgétaires (DOB). Ce débat vise à préparer l'examen du budget, en donnant aux membres du conseil municipal les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le budget de l'année 2015 constitue le premier budget de plein exercice du nouveau mandat municipal. La préparation de ce budget primitif s'inscrit dans un contexte financier national et local extrêmement préoccupant.

Afin de permettre au Conseil municipal de disposer en ce début de mandature d'un état des lieux complet et d'une mise en perspective, il a été souhaité, en complément d'une note spécifique à l'année 2015 en-cours, de présenter au Conseil municipal un audit financier qui a été confié à un cabinet conseil spécialisé. Cet audit se décompose en deux documents : un rapport d'analyse financière rétrospective et un rapport d'analyse financière prospective.

L'ensemble de ces documents ont été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation.

Monsieur Marcel LE FLOCH, adjoint délégué aux finances fait une présentation de ces documents.

Analyse financière rétrospective 2008/2014

La situation de la commune s'est dégradée entre 2011 et 2013, essentiellement en raison d'investissements démesurés et en grande partie financés par des emprunts.

La commune a investi pour un montant de 26,8 millions d'euros principalement pour des charges d'équipements. La dépense d'investissement a donc été multipliée par deux sur cette même période.

Pour financer ces investissements, la commune n'a pas eu à emprunter jusqu'en 2011, profitant des ressources disponibles de 2008. Dès 2012, face à la progression des investissements, un recours important à l'emprunt a été réalisé, multipliant par trois l'endettement, entre 2011 et 2014, passant de 303 € à 861 € par habitant.

A fortiori, il reste encore à payer en 2015, subventions déduites, l'extension de l'école du Lac pour plus de 780 000 €, la salle culturelle pour plus de 320 000 € et l'aménagement du Champ de Foire pour plus de 370 000 €.

Ces investissements rajoutés à la mise en place des nouveaux temps d'accueil périscolaires généreront une augmentation conséquente des dépenses de fonctionnement dans un contexte où l'Etat diminue son aide aux collectivités publiques (pour notre commune la baisse des dotations de l'état est estimée à 82 000 € en 2015, 92 000 € en 2016, 83 000 € en 2017, sans oublier la réduction des compensations fiscales).

L'épargne nette de la commune a baissé de 24 % en 2013.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 4,8 % en moyenne par an, mais moins vite que les dépenses 5,2 %.

Une partie du patrimoine de la commune (Maison du Lac) a également été vendue pour assurer ces financements et, par conséquent, d'autres locaux sont à rechercher pour héberger les associations.

Toutes ces décisions ont été prises alors que l'ancienne municipalité connaissait les projets du gouvernement de baisser les dotations aux collectivités. Ce qui aura pour conséquence d'obliger la Commune à faire des efforts pour maintenir les équilibres financiers.

En ce qui concerne les budgets annexes, celui de l'eau est équilibré malgré une baisse du résultat, mais celui de l'assainissement est déficitaire. Sans oublier que des travaux d'entretien des investissements n'ont pas été faits, des dépenses sont donc à prévoir.

Analyse financière prospective 2014/2020

Pour notre commune, la minoration de la DGF représente -194 K € en 2015, - 478 K€ en 2017. Aussi, malgré la progression prévue des dotations de péréquation, cette minoration entraînera une perte cumulée de DGF à 238 K€ en 2017.

L'ensemble de ces dotations va représenter une ponction de 1,8 % à 1,9 % des recettes de fonctionnement chaque année. La croissance des recettes de fonctionnement serait fortement atténuée jusqu'en 2017.

Les nouvelles dépenses dues aux nouveaux investissements, la régularisation statutaire des animateurs, la revalorisation des catégories B et C, l'effet glissement vieillesse-technicité, l'évolution normale des carrières du personnel, vont entraîner (hors intérêts d'emprunts) une progression estimée de 3,9 % entre 2014 et 2020, contre 5,2 % en moyenne entre 2009 et 2014, dont + 8,1 % en 2015 et + 4,2 % en 2016 (en particulier du fait des TAP et de l'ouverture de la salle culturelle).

En raison de la stagnation des recettes de fonctionnement (baisse des dotations), alors que les charges progresseront (salle culturelle, TAP ...), l'épargne nette passera de 1.6 millions d'euros en 2014 à 1,16 millions d'euros en 2015.

Il faudra donc maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement et prévoir des économies budgétaires.

Stabiliser l'épargne nette et investir 13 millions d'euros entre 2015 et 2020 nécessiteraient que l'évolution des charges de fonctionnement soit de plus 2 % à partir de 2017 ; investir 17 millions d'euros nécessiterait une évolution de 1,5 % à partir de 2016.

(pour rappel, lors du mandat précédent, les dépenses d'investissement se sont élevées à 26.8 millions d'euros et les charges de fonctionnement augmentaient de + 5,2 % par an).

Orientations budgétaires 2015

1) Contexte financier national

Après une première décrue de 1,5 milliards d'euros en 2014, la loi de finances pour 2015 est marquée par un recul sans précédent des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales de 3,42 milliards d'euros. La loi du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques a prévu une nouvelle baisse de 3,66 milliards en 2016, puis de 3,67 milliards en 2017. Ainsi, de 2014 à 2017, la baisse cumulée des concours financiers de l'Etat s'élèvera à 12,25 milliards d'euros. Ce montant équivaut à 1/3 de l'épargne brute des collectivités locales en 2013, autrement dit à 1/3 de leur capacité à investir.

De plus, la loi de programmation des finances publiques a prévu l'instauration d'un « objectif d'évolution de la dépense publique locale ». Pour l'année 2015, l'objectif est fixé

à + 0,5 % (hors amortissement des emprunts), dont + 2 % maximum pour les dépenses de fonctionnement.

Afin d'atténuer l'impact de ces restrictions sur les budgets des collectivités locales les moins favorisées, la loi de finances a prévu le renforcement des dotations de péréquation (dont la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation) et du fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC).

2) Contexte financier local

Les budgets primitifs de l'exercice 2014 ont été votés en avril 2014 par le conseil municipal issu des élections municipales. Cependant, compte tenu des délais d'examen restreints, les budgets 2014 ont pour l'essentiel pris acte des engagements pris par la Commune au cours du mandat précédent.

Les principaux éléments du compte administratif 2014 du budget général sont :

Recettes de l'exercice	16 287 762 €
Dépenses de l'exercice	-14 197 942 €
Résultat de l'exercice	=2 089 821 €
Excédent 2013 reporté	+455 866 €
Résultat de clôture	=2 545 687 €
Solde des restes à réaliser	-2 282 427 €
Résultat cumulé 2014	=263 260 €

Dépenses réelles de fonctionnement	6 220 047 €
Dont charges de personnel	3 187 712 €

Recettes réelles de fonctionnement	9 429 623 €
Dont impôts et taxes	4 317 421 €
Dont dotations et participations	2 724 878 €
Dont produits des services	1 292 218 €
Dont produits exceptionnels	882 855 €

Dépenses réelles d'investissement	5 480 554 €
Dont culture	1 902 039 €
Dont voirie – services techniques	1 146 879 €
Dont aménagement urbain	987 273 €
Dont groupe scolaire	968 224 €
Dont installations sportives	373 211 €

Recettes réelles d'investissement	7 440 495 €
Dont excédent de fonctionnement reporté	2 325 760 €
Dont subventions d'investissement	1 285 185 €
Dont dotations, FCTVA	900 134 €
Dont emprunts	2 800 000 €

3) BUDGET COMMUNE 2015

3-1 Section de fonctionnement

- Recettes

L'application à la Commune de Plabennec de la loi de finances aura pour conséquence une réduction de 82 000 € de la DGF en 2015.

De plus, comme en 2014, les recettes fiscales vont certainement évoluer moins favorablement que les années précédentes compte tenu du fort ralentissement du rythme des constructions. Compte tenu du coefficient de revalorisation fixé à 0,9 % par la loi de finances, les bases d'imposition devraient évoluer comme en 2014 de + 2,2 % pour la taxe d'habitation et de 1,7 % pour le foncier bâti.

De plus, l'Etat a décidé de réduire de 34 % en 2015 les compensations d'exonérations de fiscalité locale, soit une nouvelle baisse de recettes pour le budget estimée à 63 000 €.

- Dépenses

Le niveau des charges de personnel sera impacté par certaines mesures d'ordre national : « glissement vieillesse technicité » (+ 3,5 %), revalorisation indiciaire des catégories B et C (+ 32 000 €) et hausse du taux de charge patronale CNRACL. Les rémunérations sur une année complète pour les temps d'accueil périscolaire et la régularisation statutaire des animateurs (comme prescrit en 2014 dans son rapport par la Chambre régionale des comptes) représenteront un surcoût estimé à + 105 000 €. Il faudra également prendre en compte : le traitement du responsable du service culturel pour une année entière et le recrutement d'un nouvel agent pour le service des eaux.

Charges à caractère général et charges de gestion courante : prise en compte des charges de fonctionnement suite à l'ouverture de la salle culturelle. Augmentation probable de la subvention d'équilibre du budget annexe Enfance-Jeunesse.

3-2 Section d'investissement

La section d'investissement du budget 2015 devra nécessairement intégrer le financement de forts restes à réaliser, pour un déficit net (Dépenses – Recettes) de 2 282 427 €. Ces restes à réaliser comprennent essentiellement les soldes d'opérations engagées pendant le précédent mandat : salle culturelle et réaménagement du Champ de foire, extension de l'école du Lac. La plus grande part du résultat reporté au 31/12/2014 (2 763 775 €) sera affectée au financement de ces opérations reportées.

Le programme des opérations nouvelles d'investissement prendra impérativement en compte la dégradation prévisible du contexte budgétaire.

Ces nouvelles opérations comprendront notamment :

Des crédits résiduels complémentaires pour le réaménagement du Champ de foire (212 000 €) et la construction et l'équipement de la salle culturelle Tanguy Malmanche (216 000 €)

Des travaux d'accessibilité dans le cadre du PAVE (200 000 €), de réfection des voiries rurale (350 000 €) et urbaine (100 000 €), de réalisation d'un bassin d'eaux pluviales à Kerguilidic (60 000 €), de viabilisation zone de Kéréver (150 000 €)

Le remplacement de véhicules usagés et de matériels des services techniques et espaces verts (101 000 €)

Des travaux d'aménagement extérieurs de l'école du Lac (71 000 €)

Des acquisitions foncières dont un terrain à Lanorven (70 000 €)

Une partie du fonds de concours au SDIS pour le futur centre de secours (308 000 €)

Une partie des travaux de réhabilitation de la chapelle de Locmaria (262 000 €)

Des travaux et matériels pour les installations sportives : salle A. Le Guen (20 500 €) ; Maison du Vélo (27 100 €) ; mise aux normes des vestiaires foot (40 000 €) ; clôtures (40 000 €)

La rénovation de l'ancienne gare (60 000 €) et l'aménagement d'un nouveau local jeunes (60 000 €)

Des travaux sur la vélo-route (70 000 €)

Ces opérations nouvelles d'investissement seront financées notamment par des subventions, les participations des autres communes pour le centre de secours, le FCTVA et l'excédent reporté (une fois financés les restes à réaliser). Un emprunt équilibrera si nécessaire la section d'investissement.

4) BUDGET EAU 2015

(ce budget est HT)

Fonctionnement

Charges de personnel + 28 000 € : « glissement vieillesse technicité » (+ 3,5 %), prise en compte du recrutement d'un nouvel agent (juin 2015) et heures supplémentaires cumulées et non réglées depuis plusieurs années

Autres charges : + 2 %

Produits : + 1 %

Investissement

Etudes réseaux 50 000 € (subvention : 40 000 €) ; Etude protection captage Traon Edern 50 000 € ; Travaux réseaux (PAVE) 100 000 € ; Conduite Traon Edern/Château d'eau 60 000 € ; Acquisition d'un tractopelle (100 000 €) ; matériel d'auto-surveillance (16 000 €)

L'excédent reporté au 31/12/2014 de près de 904 000 € permet à ce budget de contribuer fortement à l'autofinancement des investissements.

Une étude patrimoniale détaillée sera réalisée pour dresser un état des lieux complet et déterminer précisément les travaux nécessaires, en les planifiant dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement. Cette étude portera également sur la tarification. Néanmoins, sans attendre les conclusions de cette étude, le retard pris ces dernières années dans le maintien en état du patrimoine est manifeste. Aussi, une réévaluation mesurée des tarifs de l'eau sera probablement décidée dès cette année en vue du financement des travaux qui seront nécessaires

5) BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Fonctionnement

Charges de personnel + 3 000 € : « glissement vieillesse technicité » (+ 3,5 %)

Autres charges : + 1 %

Produits : + 2 %

Investissement

Etudes réseaux et unité de déshydration STEP 80 000 € (subvention : 64 000 €) ; Travaux réseaux (PAVE) 100 000 € ; Unité de déshydration STEP (240 000 €) ; poste de relevage de Callac (120 000 €) ; clôture poste de relevage de la Gare (10 000 €) ; matériel d'auto-surveillance (4 000 €)

Contrairement au budget d'eau, le budget annexe d'assainissement ne dispose pas d'excédent reporté suffisants pour financer les investissements nécessaires recensés ci-dessus.

Une étude patrimoniale détaillée sera réalisée simultanément à celle prévue pour les réseaux d'eau pour dresser également un état des lieux complet et déterminer précisément les travaux nécessaires, en les planifiant dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement. Cette étude portera également sur la tarification. Néanmoins,

sans attendre les conclusions de cette étude, le retard pris ces dernières années dans le maintien en état du patrimoine est manifeste. Compte tenu des obligations rappelées par les services de l'Etat en charge de la police de l'eau, la Commune ne peut plus retarder encore les travaux nécessaires. Aussi, une réévaluation suffisante des tarifs de l'assainissement devra être décidée dès cette année en vue du financement des travaux.

Après présentation des documents, le conseil municipal a débattu sur ces orientations budgétaires.

Déclaration de Mme Maryvonne GUILLERMOU, au nom du groupe Vivre Plabennec :

« Madame la Maire, les élus de Vivre Plabennec vous remercient d'avoir transmis à l'ensemble des conseillers municipaux les études rétrospective et prospective par le cabinet Exfilo.

Nous sommes toutefois surpris de voir un pareil document annexé au dossier de ce conseil municipal sans avoir fait l'objet d'un examen détaillé en commission.

Par cette étude, nous constatons que la situation financière de Plabennec est très bonne et le document que vous nous proposez aujourd'hui le démontre dès son premier tableau en page 4.

En effet, alors que l'épargne nette, c'est à dire le résultat net entre recettes réelles et dépenses réelles, était de 1 400 000 € en 2008, ce résultat est près de 1 600 000 € fin 2014 soit 200 000 de plus. Exfilo vient donc confirmer ce que nous avons toujours affirmé, ce que les services municipaux et du Trésor Public expliquaient chaque année et enfin, ce qu'a conclu la chambre régionale des comptes dans le cadre de son contrôle des comptes de la commune d'année dernière.

Quelles sont les conclusions de l'étude du cabinet Exfilo ?

Que la commune de Plabennec se porte bien, qu'elle dispose de marges de manœuvre confortables pour poursuivre son développement et que son niveau d'endettement est en dessous de la moyenne nationale des communes de même taille.

Et enfin, que sa capacité d'autofinancement reste élevée.

Cette étude dont on attend le coût de la prestation, rejoint à l'Euro prêt, toutes nos analyses.

L'étude prospective, qui reprend de façon identique notre méthodologie de prospection financière, fait état d'une capacité de financement comprise entre 13 et 17 millions d'Euros (cf page 37) d'ici à la fin de votre mandat, ce qui, pour une collectivité supposée en difficulté, reste tout de même très favorable, chacun en conviendra.

A la lecture de tous ces éléments, les élus de Vivre Plabennec attendent de votre part une reconnaissance de la qualité du travail réalisé en terme budgétaire lors du précédent mandat.

En outre, pour que cette assemblée puisse désormais travailler sereinement et que notre commune retrouve un minimum de crédibilité auprès de ses partenaires ».

Réponse de Marcel LE FLOC'H, Adjoint aux finances :

« La majorité municipale précédente a dépensé en investissements 26.8 millions d'euros entre 2009 et 2014, avec une progression des charges de fonctionnement de 5.2 % en moyenne. Vous oubliez de mentionner que les montants que vous citez nécessiteront une évolution des dépenses de fonctionnement de 1.5 % par an à partir de 2016 !

Conséquences de choix d'investissements lors du mandat de Jean-Luc BLEUNVEN, principalement les 6,3 millions d'euros que coûteront au final l'espace culturel et l'aménagement du Champ de Foire que nous n'approuvons pas. Le contraste est flagrant, quand certains affirmaient, il y a 6 mois encore, que les finances étaient saines !

Tous ces effets se croisent et compliquent l'élaboration des budgets. Il va sans dire que les dépenses devront être maîtrisées, car les recettes n'augmenteront pas ! »

Compte administratif Commune 2014

Le compte administratif 2014 du budget général de la Commune est présenté par Mr Le Floch. Celui-ci est strictement concordant au compte de gestion du receveur.

Mme le Maire ayant quitté la salle conformément au code général des collectivités territoriales, et en l'absence du premier adjoint, le compte administratif 2014 du budget général de la Commune est soumis à l'approbation du conseil municipal par Mme Roudaut, deuxième adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, moins 7 abstentions,

Décide d'approuver le compte administratif 2014 du budget général de la Commune.

Compte administratif enfance-jeunesse 2014

Le compte administratif 2014 du budget annexe enfance-jeunesse est présenté par Mr Le Floch. Celui-ci est strictement concordant au compte de gestion du receveur.

Mme le Maire ayant quitté la salle conformément au code général des collectivités territoriales, et en l'absence du premier adjoint, le compte administratif 2014 du budget annexe enfance-jeunesse est soumis à l'approbation du conseil municipal par Mme Roudaut, deuxième adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, moins 7 abstentions,

Décide d'approuver le compte administratif 2014 du budget annexe enfance-jeunesse.

Compte administratif eau 2014

Le compte administratif 2014 du budget annexe eau est présenté par Mr Le Floch. Celui-ci est strictement concordant au compte de gestion du receveur.

Mme le Maire ayant quitté la salle conformément au code général des collectivités territoriales, et en l'absence du premier adjoint, le compte administratif 2014 du budget annexe eau est soumis à l'approbation du conseil municipal par Mme Roudaut, deuxième adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, moins 7 abstentions,

Décide d'approuver le compte administratif 2014 du budget annexe eau.

Compte administratif assainissement 2014

Le compte administratif 2014 du budget annexe assainissement est présenté par Mr Le Floch. Celui-ci est strictement concordant au compte de gestion du receveur.

Mme le Maire ayant quitté la salle conformément au code général des collectivités territoriales, et en l'absence du premier adjoint, le compte administratif 2014 du budget annexe assainissement est soumis à l'approbation du conseil municipal par Mme Roudaut, deuxième adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, moins 7 abstentions,

Décide d'approuver le compte administratif 2014 du budget annexe assainissement.

Affectations des résultats

Compte tenu des comptes administratifs 2014, il est proposé d'affecter comme suit les résultats de fonctionnement :

Commune

Excédent de fonctionnement au 31/12/2014 2 763 775,19 €

Prévision 2014 d'autofinancement 2 194 091,00 €

Affectation

Exécution du virement à la section
d'investissement 2 194 091,00 €

Excédent reporté 569 684,19 €

Eau

Excédent d'exploitation au 31/12/2014 137 234,52 €

Prévision 2014 d'autofinancement 99 902,00 €

Affectation

Exécution du virement à la section
d'investissement 99 902,00 €

Excédent reporté 37 332,52 €

Comptes de gestion 2014

Les comptes de gestion 2014, établis par le receveur du Centre des finances publiques de Plabennec et soumis à l'approbation du Conseil Municipal, présentent des chiffres exactement concordants à ceux des comptes administratifs 2014.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, moins 7 abstentions,

Décide d'approuver les comptes de gestion 2014 Commune, enfance-jeunesse, eau et assainissement.

Acquisition à titre gratuit aux consorts ELLEGOET des parcelles cadastrées AM 50 et AB 20

Après avis favorable de la commission urbanisme, logement, agriculture, intercommunalité, environnement, développement durable le 13 janvier 2015, il est proposé d'accepter l'acquisition à titre gratuit aux consorts Ellegoët des parcelles AM 50, au lieu-dit Landouardon pour 340 m² et AB 20, avenue de la Duchesse Anne pour 48 m². La parcelle AM 50 constitue pour partie l'accès nécessaire à l'édification du futur EHPAD (extrait de plan cadastral joint).

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'approuver l'acquisition à titre gratuit des parcelles AM 50 et AB 20.

Acquisition à titre gratuit aux Consorts SALIOU de la parcelle AA 76

Après avis favorable de la commission urbanisme, logement, agriculture, intercommunalité, environnement, développement durable le 13 janvier 2015, il est proposé d'accepter l'acquisition à titre gratuit aux Consorts SALIOU de la parcelle AA 76, rue Maréchal Leclerc, pour 97 m², en contrepartie d'une servitude de passage sur cette même parcelle AA 76, et les parcelles communales cadastrées AA 73 et AA 74 (extrait de plan cadastral joint).

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'approuver l'acquisition à titre gratuit de ces parcelles.

Cession gratuite à la Communauté de Communes du Pays des Abers d'emprises communales situées à la Gare du Lac

Suite aux travaux d'aménagement de la gare routière, il est proposé de céder à la Communauté l'assiette foncière des équipements (pôle multimodal et parkings) relevant de sa compétence. Des servitudes de passage au profit de la Commune permettront d'accéder à l'ancienne gare, au poste de relevage des eaux usées et au transformateur électrique (projet de division foncière joint).

Le bureau communautaire a approuvé ce transfert le 3 juillet 2014.

Ce transfert comprend trois ilots :

- Ilot 1 : avenue de Waltenhofen, cession du parking avec servitude de passage pour l'ancienne gare, qui reste propriété de la Commune. Surface estimée : 3700 m². Estimation de France Domaines : 113 700 €
- Ilot 2 : avenue de Waltenhofen et avenue de Kervéguen, cession du parking et de l'assiette foncière d'implantation du pôle multimodal, avec servitude de passage pour le poste de relevage et le transformateur. Surface estimée : 5844 m². Estimation de France Domaines : 40 908 €
- Ilot 3 : avenue de Waltenhofen et avenue de Kervéguen, cession du parking (à proximité de l'aire de jeux). Surface estimée : 2149 m². Estimation de France Domaines : 12 425 €

La commission urbanisme, logement, agriculture, intercommunalité, environnement, développement durable a émis un avis favorable le 13 janvier 2015 à ce transfert.

Compte tenu de l'avantage de clarifier la répartition la gestion des espaces extérieurs entre la Communauté de Communes et la Commune, et du maintien garanti par servitudes de l'accès aux propriétés communales enclavées, la cession à titre gratuit des emprises communales susmentionnées est proposée au Conseil Municipal.

Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal,
A 22 voix et 7 voix contre (groupe Vivre Plabennec),
Décide d'approuver la cession gratuite de ces emprises communales.

Adhésion au service communautaire d'autorisation des droits des sols

La Communauté de Communes du Pays des Abers a décidé la mise en place d'un service communautaire d'autorisation du droit des sols en association avec la Communauté de Communes du Pays d'Iroise. La CCPA et la CCPI ont convenu de réunir les deux services communautaires sur un même site et travailleront de manière coordonnée pour le bon accomplissement des missions confiées.

L'adhésion à ce service communautaire est proposée à toutes les Communes de leurs territoires respectifs par chacune des deux communautés.

La note de la CCPA ci-jointe présente la « mise en place du service communautaire d'autorisation du droit des sols ».

Le projet de convention également joint définit les modalités d'organisation et de travail en commun entre le Maire, autorité compétente pour délivrer les actes et le service instructeur de la CCPA.

Les champs d'intervention des services communs d'instruction des autorisations d'urbanisme seront :

- L'instruction des différentes autorisations d'urbanisme hormis les certificats d'urbanisme informatifs et les déclarations préalables non-créatrices de surfaces
- Le récolement uniquement pour les affaires précontentieuses et contentieuses
- Les conseils et formations des agents municipaux
- Les missions d'architecte conseil pour les besoins spécifiques exprimés par le service
- Les conseils juridiques en matière contentieuse, dès lors que l'avis du service instructeur a été suivi par le Maire
- La tenue de tableaux de bord

La convention précise les missions du Maire, des services municipaux et celles du service instructeur lors de la phase de dépôt de la demande, de l'instruction, de la notification de la décision et de la « post instruction ».

Elle précise également les modalités de transfert des dossiers, les nécessaires délégations de signature, les modalités de recours, les dispositions financières, la gestion des ressources humaines.

La convention prendrait effet au 1er juillet 2015 pour une durée de 6 ans.

Après examen par la commission urbanisme, logement, agriculture, intercommunalité, environnement, développement durable le 13 janvier 2015,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité, moins 7 abstentions,
Décide d'adhérer à ce service communautaire et d'autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe.

Tarifications de l'espace culturel du Champ de Foire

Après examen par la commission culture et patrimoine le 29 janvier 2015, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer la tarification suivante pour l'espace culturel du Champ de Foire à compter du 1^{er} mai 2015 :

<p style="text-align: center;">MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL</p>
<p>ASSOCIATIONS PLABENNECOISES</p> <p>ASSOCIATIONS CULTURELLES QUI SE PRODUISENT SUR SCENE : SALLE MISE A DISPOSITION GRATUITEMENT</p> <p>AUTRES ASSOCIATIONS QUI ORGANISENT DES MANIFESTATIONS : SALLE MISE A DISPOSITION GRATUITEMENT 1 FOIS (LA 1^{ère} ANNEE DE FONCTIONNEMENT)</p> <p>AUTRES CAS : SALLE CULTURELLE TANGUY MALMANCHE : 350€ (CALCUL BASE 35€/HEURE SSIAP+REGISSEUR) OFFICE : 50€</p>
<p>ASSOCIATIONS EXTERIEURES ET ENTREPRISES</p> <p>SALLE MARCEL BOUGUEN : 500€ SALLE MARCEL BOUGUEN + OFFICE : 700€ SALLES MARCEL BOUGUEN + TANGUY MALMANCHE + OFFICE : 2 200€ SALLE TANGUY MALMANCHE : 1 500€</p>
<p>CAUTIONS</p> <p>SALLE TANGUY MALMANCHE : 2 500€ SALLE MARCEL BOUGUEN : 500€</p>
<p>CONVENTIONS</p> <p>A CHAQUE DEMANDE POUR LES 2 SALLES A L'ANNEE POUR CERTAINES ASSOCIATIONS A L'EVENEMENT</p>

TARIFS DES SPECTACLES ORGANISES PAR LE SERVICE CULTUREL

	TOUT PUBLIC	DEMANDEURS D'EMPLOI ETUDIANTS -25 ANS, - 16 ANS
TARIF A	35 €	30 €
TARIF B	25 €	18 €
TARIF C	15 €	12 €
TARIF D	10 €	7 €
TARIF E	7 €	5 €
TARIF SPECIAL DAN AR BRAZ	20 €	15 €

	TARIF JEUNE PUBLIC
SCOLAIRE	3 €
EXTRA SCOLAIRE	4 €
TOUT PUBLIC	5 €
1 PARENT/1 ENFANT	8 €

Mme Simone Bihan fait part de l'opposition du groupe Vivre Plabennec à ces tarifs considérant un manque de concertation, une iniquité de traitement entre associations et une absence de projet culturel.

Le Conseil Municipal,
A 22 voix et 7 voix contre (groupe Vivre Plabennec),
Décide de fixer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2015.

Demandes de subventions pour la réhabilitation de la chapelle de Locmaria

L'avant-projet détaillé des travaux de réhabilitation de la chapelle de Locmaria a été présenté le 22 janvier 2015 en commission sport et bâtiments. Le coût des travaux, options incluses, est estimé à 320 935 € hors taxes, soit 385 122 € TTC.

Le Conseil Municipal a délibéré le 25 novembre 2014 pour approuver la sollicitation des financements du Conseil Régional et de l'enveloppe parlementaire de Monsieur BLEUNVEN, Député.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'autres financements complémentaires de la Région et de la fondation Sauvegarde du Patrimoine.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
Décide d'approuver le plan de financement actualisé ci-joint.

Avis sur la demande d'extension du plan d'épandage de ses déchets d'algues par la société DANISCO de La Forêt-Landerneau

Une enquête publique, du 2 février au 4 mars 2015, a été prescrite par arrêté préfectoral sur la demande de mise à jour et d'extension d'un plan d'épandage affectant vingt-sept communes du département du Finistère, y compris la commune de PLABENNEC, présentée par la société DANISCO LANDERNEAU SAS pour son établissement situé à « La Grande Palud » à La Forêt-Landerneau.

En application de l'article R 212-20 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal est sollicité pour avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité, moins 7 abstentions,
Décide de donner un avis favorable à ce projet.

Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon

Madame le Maire fait connaître à l'Assemblée que le Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon, auquel la commune adhère, a procédé à la modification de ses statuts. Cette délibération a été prise à l'unanimité des membres du Syndicat, en séance plénière du 21 octobre 2014.

Ces nouveaux statuts (pièce jointe) permettront :

- l'adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- l'établissement de conventions entre le Syndicat et des collectivités non adhérentes mais incluses dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux du Bas-Léon dont le Syndicat assure la mise en œuvre
- la transformation du Syndicat en un syndicat composé uniquement de collectivités, du fait du retrait des Chambres Consulaires qui y siégeaient avec voie consultative

Le Conseil Municipal,
A 22 voix et 7 voix contre (groupe Vivre Plabennec),
Décide d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon.

Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

Le déploiement par Mégalis Bretagne de sa nouvelle Plateforme Régionale d'Administration Electronique prévoit notamment l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture au travers d'un changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission ».

Considérant le fait que la Commune de PLABENNEC utilise le service de télétransmission des actes en Préfecture proposé par Mégalis Bretagne et qu'elle souhaite continuer à l'utiliser,

Et considérant également le fait que le changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission » nécessite la signature d'un avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant ci-joint à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections prévue à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962 constitue un mode de rémunération des travaux supplémentaires occasionnés par les élections.

Cette indemnité est versée aux agents ayant effectivement assuré des travaux supplémentaires à l'occasion des élections, et ne pouvant bénéficier des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'instituer cette indemnité dans les limites fixées par la réglementation applicable :

- Un crédit global égal au 1/12^{ème} du taux moyen d'une IFTS de 2^{ème} catégorie, affectée d'un coefficient 3, multiplié par le nombre de bénéficiaires remplissant les conditions (5 bénéficiaires au 25 février 2015)
- Un montant individuel maximum égal au quart du taux moyen annuel d'IFTS de 2^{ème} catégorie

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide d'instituer cette indemnité dans les conditions ci-dessus exposées.

La séance est levée à 23h30